

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5765

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Lyon-Confluence - Cession, à la SEM Lyon Confluence, de biens et droits immobiliers**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision Rhône-sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet de développement du sud de la presqu'île, la SEM Lyon Confluence s'est vu confier par délibération du conseil de Communauté en date du 25 octobre 1999, la concession d'aménagement de l'opération Lyon Confluence dont le périmètre est délimité :

- au nord, par la place Carnot et le cours de Verdun,
- au sud, par la rive gauche de la Saône,
- à l'est, par la rive droite du Rhône,
- à l'ouest, par la rive gauche de la Saône.

A ce titre, la SEM doit assurer la maîtrise foncière nécessaire au projet.

Pour permettre la mise en œuvre des premières opérations, la Communauté urbaine envisage de céder à la SEM divers immeubles et droits immobiliers dont elle est propriétaire dans ledit périmètre.

Ces cessions porteraient sur les biens suivants et interviendraient selon les modalités ci-après :

- revente à la SEM, à titre onéreux, des biens désignés dans le tableau ci-dessous et qui ont été acquis pour un montant de 21 356 561 F, frais de notaire inclus.

Le règlement du prix par la SEM ferait l'objet d'un échancier de paiement sur quatre ans dont chaque montant annuel serait de 5 339 140 F indexé suivant l'indice du coût de la construction :

Adresse	Cadastre	Montant de l'acquisition (en F)	Frais (en F)	Acquis de	Occupation
3, cours Charlemagne	AZ 11	2 050 000	27 000	SCI Charles 8	partiellement occupé
19, quai Perrache	AZ 28	2 200 000	28 961	RPI	occupé
85, quai Perrache	BH 5	2 750 000	34 000	époux Gatto	libre
83, quai Perrache	BH 12	acquisition : 3 512 000 indemnisation du restaurant : 1 600 000	43 000 22 000	SARL 50 MGM	partiellement occupé par des logements d'habitation

188, cours Charlemagne	BH 8	4 358 000 dont indemnisation du garage Hitzel : 3 700 000	52 000	Guichard	terrain nu libre
183, cours Charlemagne	BH 13	lots n° 1-14-27-15-28-21-26-33-19-20-22-24-25-33-34-16-30-29 755 000	15 400	SCI Deloroy	occupé
178, cours Charlemagne	BH 29-26	600 000	12 800	ville de Lyon	ville de Lyon
4, rue Montrochet	BE 2	2 400 000	30 000	La Poste	terrain nu libre
37, quai Rambaud	BE 1	850 000	16 400	Yacco	occupé CGVL
totaux		21 075 000	281 561		

montant total : 21 356 561 F,

- revente, à titre gratuit, à la SEM des biens et droits immobiliers ci-dessous énumérés qui sont destinés à la réalisation de la place des Archives et qui serviront donc à la création d'un équipement public, revenant ultérieurement à la Communauté urbaine.

Adresse	Cadastre	N° lot de copropriété	Acquis de	Occupation
2, cours Charlemagne	AY 26	27 + 28 + 20 : 575/10000	Souchon	libre
2, cours Charlemagne	AY 26	5 + 44 + 45 + 46 : 551/10000	Maddalena	libre
2 cours Charlemagne	AY 26	211 : 200/10000	Benaguide	libre
4, cours Charlemagne	AY 28	3 + 4 : 230/10000	consorts Sanglerat	libre
6, cours Charlemagne	AY 28	16 + cave : 110/1000	Bernard	libre
6, cours Charlemagne	AY 28	17 + 18 : 65/1000	Lebrun Ben Brahim	libre
6, cours Charlemagne	AY 28	15 + 5 : 133/1000	Chazal	libre
30, 32, 34, 36, rue Dugas Montbel angle 2, 4, 6, rue Smith	AZ13-14-16-120 et AZ 183	terrain nu	divers	libre

Pour mémoire, il convient de rappeler que ces derniers biens ont été acquis pour un montant total de 11 061 288 F, frais de notaires inclus ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 1999-3985, 1999-4118 et 1999-4638 respectivement en date des 19 avril, 25 mai et 25 octobre 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE**1° - Décide** que :

a) - la Communauté urbaine cède gratuitement à la SEM Lyon Confluence les lots de copropriété 2, 4 et 6, cours Charlemagne et le terrain nu situé 28, 30 et 36, rue Dugas Montbel à l'angle de la rue Smith,

b) - la Communauté urbaine accorde un échancier de paiement de quatre ans à ladite SEM pour l'acquisition des immeubles et droits immobiliers situés 19, 85 et 83, quai Perrache et 3, 188, 183 et 178, cours Charlemagne, 4, rue Montrochet et 37, quai Rambaud, pour un montant annuel de 5339 140 F indexé selon l'indice du coût de la construction connu au moment de la signature de l'acte,

c) - le premier versement aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique. Les versements suivants auront lieu à la date anniversaire de l'acte, avec indexation suivant l'indice du coût de la construction.

2° - Autorise monsieur le président à prendre toutes dispositions en vue de cette cession aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

3° - Cette cession fera l'objet de mouvements comptables suivants sur l'opération n° 500 :

- produit de la cession : 21 356 561 F en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 32 417 849 F en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes - compte 211 800 - fonction 824,

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 11 061 288 F, en recettes - compte 776 100 - fonction 01, et en dépenses - compte 190 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,